PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 et 18 juin 2023

Hameau de Bécours – 12250 Verrières

Sommaire

Fonctionnement de l'Assemblée Générale 3

Exercice 2022 : rapports, report à nouveau, quitus, ratifications des décisions administratives 4

Saison 2023-24 : budget prévisionnel, cotisations 5

Orientations de l'association : motions, résolutions, vœux 6

Élections : membres du Comité Directeur et de la Commission de Contrôle 16

Texte cadre de l'association : l'Idéal Laïque 17

Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Ces votes se sont déroulés le 17 juin 2023 via Balotilo | Ouverture 13h32 | Clôture 14h00 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 153 — MAJORITÉ ABSOLUE : 77 — VOTES EXPRIMES : 147

Approbation des règles de procédures (V1) — Vote simple

Pour : 135 Contre : 3 Ne se prononce pas : 9 **APPROUVÉ**

Approbation de l'ordre du jour — Vote simple

Pour : 138 Contre : 5 Ne se prononce pas : 4 **APPROUVÉ**

Élection des scrutateurs·trices — Vote par approbation : 4 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat
LOLA PASCAUD	136	ÉLUE
LEON GUDIN	134	ÉLU
MARION DUBEAU	134	ÉLUE
MEGAN CADET	133	ÉLUE

Élection du bureau de l'AG — Vote par approbation : 4 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat
CHARLOTTE GUIAVARC'H	128	ÉLUE
OLIVIER MORTEVEILLE	137	ÉLU
PIERRE MULLER	136	ÉLU
FABIENNE SCUDELER	128	ÉLUE

Exercice 2022 :
Rapports, report à nouveau, quitus, ratifications des décisions administratives

Ces votes se sont déroulés le 17 juin 2023 via Balotilo | Ouverture 17h12 | Clôture 22h12 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 181 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 91** — **VOTES EXPRIMES : 173**

Approbation du rapport moral — Vote simple

Pour : 158 | Contre : 10 | Ne se prononce pas : 5 | **APPROUVÉ**

Approbation du rapport financier — Vote simple

Pour : 150 | Contre : 9 | Ne se prononce pas : 14 | **APPROUVÉ**

Approbation de l'affectation du résultat comptable — Vote simple

Pour : 144 | Contre : 6 | Ne se prononce pas : 23 | **APPROUVÉ**

Quitus de gestion — Vote simple

Pour : 158 | Contre : 3 | Ne se prononce pas : 12 | **APPROUVÉ**

Approbation des décisions administratives du Comité Directeur — Vote simple

Pour : 140 | Contre : 7 | Ne se prononce pas : 26 | **APPROUVÉ**

Régularisation du mandat du commissaire aux comptes jusqu'en 2026 — Vote simple

Pour : 149 | Contre : 2 | Ne se prononce pas : 22 | **APPROUVÉ**

Saison 2023-24 : budget prévisionnel, cotisations

Ces votes se sont déroulés le 17 juin 2023 via Balotilo | Ouverture 18h31 | Clôture 22h14 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 181 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 91** — **VOTES EXPRIMES : 173**

Ratification du budget prévisionnel 2023 — **Vote simple**

Pour : 129 | Contre : 10 | Ne se prononce pas : 28 | **APPROUVÉ**

Cotisation "membres adhérent·es" pour l'année 2023-24 — **Vote simple**

Pour : 127 | Contre : 26 | Ne se prononce pas : 14 | **APPROUVÉ**

Evolution de la participation des "membres associé·es" pour 2023-24 — **Vote simple**

Pour : 133 | Contre : 12 | Ne se prononce pas : 22 | **APPROUVÉ**

Orientations de l'association : motions, résolutions, vœux

Ces votes se sont déroulés le 17 juin 2023 via Balotilo | Ouverture 19h44 | Clôture 22h15 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 181 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 91** — **VOTES EXPRIMES : 162**

"Diffusion de la répartition des charges nationales par adhérent" (motion) **Vote simple**

La région Grand Est des Eclaireuses et Eclaireurs de France réunie en Congrès Régional les 11 et 12 mars 2023 au centre des Tronches (Vosges – 88) propose la motion suivante relative à la diffusion de la répartition des charges nationales par adhérent. En effet, il apparaît que les bénévoles ne soient pas en capacité d'expliquer clairement à quoi servent les cotisations et contributions nationales. C'est pourquoi la région Grand Est demande la rédaction et la diffusion d'un document cadre annuel à usage interne et à destination de tout élu de l'association permettant d'expliquer la répartition des charges nationales par adhérent et ses modalités de calcul.

Pour : 111 Contre : 17 Ne se prononce pas: 34 **APPROUVÉE**

"Modification de la formulation de la cotisation des bénévoles responsables sur le bulletin d'adhésion" (motion) **Vote simple**

La région Grand Est des Eclaireuses et Eclaireurs de France réunie en Congrès Régional les 11 et 12 mars 2023 au centre des Tronches (Vosges – 88) propose la motion suivante relative à la cotisation des bénévoles responsables. Il nous apparaît important de souligner l'engagement que représente l'adhésion. Pour cela, la région Grand Est propose la formulation suivante : « En fonction de ses revenus, chaque bénévole responsable cotisera, de manière libre et consciente, à hauteur de ses possibilités (imposable, étudiant.e, salarié.e, …) de 1 à 141 euros.

Pour : 110 Contre : 17 Ne se prononce pas: 35 **APPROUVÉE**

"Revision du Bulletin d'adhésion" (motion) **Vote simple**

La région Grand Est des Eclaireuses et Eclaireurs de France réunie en congrès régional les 11 et 12 mars 2023 au centre des Tronches (Vosges – 88) propose la motion suivante relative à la révision du bulletin d'adhésion. Nous demandons l'ajout de deux lignes dans celui-ci, l'une permettant d'intégrer une part régionale et l'autre une part locale. La région Grand Est demande également qu'il soit précisé que le don revient à la Structure Locale d'Activité.

Pour : 61 Contre : 53 Ne se prononce pas: 48 **REJETÉE**

"Contribution de la masse salariale des AD aux régions" (motion) **Vote simple**

La région Grand Est des Eclaireuses et Eclaireurs de France réunie en congrès régional les 11 et 12 mars 2023 au centre des Tronches (Vosges – 88) propose la motion suivante relative à la contribution de la masse salariale des Animateurs Développement (AD) aux régions. Elle demande la clarification du temps et des missions allouées à chaque région.

Pour : 94 Contre : 22 Ne se prononce pas : 46 **APPROUVÉE**

"La cotisation et le financement des régions" (motion) **Vote simple**

Considérant que chaque région doit contribuer au financement d'une partie des salaires des Animateurs et Animatrices développement, et que cette contribution est dans la plupart des régions supportée par les familles par une augmentation de la part "SLA" dans la cotisation, sachant que cette part, variable de fait selon les régions et les SLA, ne peut pas être considérée comme "don aux associations reconnues d'utilité publique" et ouvrir droit à une réduction d'impôt, Les EEDF Ile-de-France réunis en Congrès régional le 12 mars 2023 puis en Comité régional le 14 mai 2023 proposent la motion suivante : La cotisation nationale des adhérents sera augmentée d'un montant correspondant à la part régionale de cette contribution, augmentation pondérée en fonction du quotient familial, de façon à intégrer à la cotisation nationale la part "contribution régionale" et à faire bénéficier les familles imposables de la réduction d'impôts correspondante. Les tarifs de la cotisation, pondérés en fonction du quotient familial, seront calculés de façon à couvrir le coût des contributions régionales au fonctionnement national, sans que soit alourdie la cotisation des familles non imposables.

Pour : 44 Contre : 61 Ne se prononce pas: 57 **REJETÉE**

"Révision de l'Idéal laïque" (motion) **Vote simple**

Après lecture de la proposition de motion portant sur l'idéal laïque, la région Île-de-France remercie l'OLD pour son travail de qualité mais ne la soutient pas telle qu'elle nous a été présentée. En particulier, la partie sur l'attitude pédagogique des responsables nous pose question. Le texte proposé stipule « L'éducateur laïque, conscient de ses propres convictions et de son rôle éducatif, doit savoir se tenir à égale distance de toutes les convictions pour permettre au jeune de construire leur propre pensée. » Or, pour nous, la laïcité implique de permettre à tous·tes de pouvoir exprimer son individualité, y compris les responsables. A notre sens, la laïcité ne signifie pas gommer les différences, et c'est l'identité de chacun·e qui fait la richesse de notre mouvement. La laïcité passe par l'ouverture au monde, et aux différentes convictions. Elle ne doit pas ouvrir la voie à l'interdiction de tout signe ostentatoire religieux (ou politique) dans le cadre de nos activités : à notre sens, il ne s'agit pas là de prosélytisme. Ainsi, nous saluons la démarche de l'OLD, et demandons à ce qu'une nouvelle version soit réalisée en prenant en compte ces considérations.

Pour : 65 Contre : 47 Ne se prononce pas: 50 **REJETÉE**

"Charte relative à la consommation d'alcool" (motion) **Vote simple**

Etant considéré que l'alcool est, et a été un outil d'asservissement et soumission, qu'il a un fort pouvoir d'addiction, qu'il est très fortement ancré dans notre culture comme moyen de socialisation et de récompense ; nous refusons de participer à la banalisation de sa consommation au sein de notre association.
De ce fait, la région Midi Pyrénées, réunie en congrès les 11 et 12 mars 2023 à Lescar 64230, demande au Comité Directeur d'entamer une réflexion en vue de produire une charte relative à la consommation d'alcool dans le cadre de toutes les activités de l'association, en particulier :
Les temps de rencontre accueillant des bénévoles et/ou des salariés
Ces temps d'encadrement avec des enfants et/ou jeunes - les temps de formation, qu'elle soit diplômante ou non.
Cette charte devra encadrer la consommation alcool et afin de mettre en place des actions de prévention, sensibilisation et d'éducation sur les risques associés. La mise en place de cette charte devra également prendre en compte les problématiques d'addictions existantes.

Pour : 114 Contre : 23 Ne se prononce pas : 25 **APPROUVÉE**

"Lieu de l'AG" (motion) **Vote simple**

Le congrès Bretagne Pays de la Loire, régulièrement réunis les 18 et 19 mars 2023 au Bec Rond, demande que le lieu de l'AG soit recherché suffisamment longtemps avant la date de leur tenue pour pouvoir être annoncé lors des APL qui se tiennent d'octobre à décembre. En effet, il est important que les candidat.es en aient connaissance lorsqu'il.elles s'engagent.

Pour : 87 Contre : 45 Ne se prononce pas : 30 **REJETÉE**

"Révision de l'Idéal Laïque" (motion) **Vote simple**

Le congrès Région Bretagne PDLL a eu un temps de travail sur le texte "l'idéal Laïque" qui sera proposé au vote de l'assemblée générale 2023. Un certain nombre de remarques et d'interrogations ayant émergé de ces travaux. Le congrès Bretagne Pays de la Loire, réuni les 18 et 19 mars 2023 au Bec Rond, demande au comité directeur qu'il soit proposé un choix entre le texte de 1998 /2010 et la nouvelle proposition.

Pour : 51 Contre : 31 Ne se prononce pas : 80 **REJETÉE**

"Outil et argumentaire sur le couchage mixte" (motion) **Vote simple**

Contexte : depuis plusieurs années, les directeur·ices de séjours, qui ont fait le choix pédagogique du couchage mixte, se heurtent à des inspecteur·ices de nos tutelles, bien que ce choix ait été mis en place dans le respect absolu de la réglementation. Ces responsables de séjours peuvent même avoir répondre à des injonctions sans que la discussion soit possible alors que la législation permet le couchage mixte et que les conditions de mise en œuvre soient clairement définies. Le travail avec le ministère ayant déjà été initié plusieurs fois. Proposition : La région Bretagne Pays de la Loire, réunie en congrès les 18 et 19 mars 2023, demande au CD de saisir la CME et ses différentes composantes afin que des outils et des argumentaires soient mis à disposition des directeur·ices de séjours afin de leur faciliter le dialogue localement avec les personnels des ministères.

Pour : 128 Contre : 8 Ne se prononce pas : 26 **APPROUVÉE**

"Cadrage des relations sexuelles dans le plan d'action de lutte contre les VSS" (motion) **Vote simple**

Dans le prolongement des principes et du plan d'action qui engagent l'association dans la lutte contre les V.S.S. (Violences Sexistes et Sexuelles), il apparaît que :

- en plus d'interdire les relations sexuelles non consenties ; la loi pose, de longue date, l'interdiction pour toute personne majeure d'établir une relation de nature sexuelle avec une personne mineure sur laquelle elle a autorité (même si le ou la mineur·e pourrait y consentir). Cela concerne évidemment les responsables EEDF pour ce qui est des jeunes qu'ils et elles encadrent.
- la loi en revanche, ne prend pas en compte le fait que les encadran·es peuvent être mineur·es, et ce d'autant plus dans le contexte de la possibilité récente d'entrer en formation BAFA des 16 ans ; elle ne pose pas non plus de principes généraux quant au statut de formateur / formatrice.

Dans ce contexte, le congrès de la région Bretagne demande que : reconnaissant que les relations d'autorité impliquent des dynamiques de pouvoir qui influent sur la capacité à consentir, l'association pose les principes suivants :

- les responsables EEDF, mineur·es comme majeur·es, ne doivent pas établir des relations de nature sexuelle avec un·e mineur·e dès lors qu'ils/elles ont avec lui ou elle une relation éducative et donc d'autorité.
- les formateurs et formatrices ne doivent pas établir des relations de nature sexuelle avec des personnes en formation mineur·es ou majeur·es pour lesquelles ils ou elles ont un rôle de validation. Cela vaut également pour les tuteurs et tutrices des volontaires en service civique.

Si de telles relations préexistent au temps de formation/d'activité, il leur appartient d'en échanger en équipe pour que cela puisse être pris en compte dans l'organisation collective.
Ces principes sont intégrés au document cadre sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Pour : 126 Contre : 8 Ne se prononce pas : 28 **APPROUVÉE**

"Module(s) de formation contre les VSS" (motion) **Vote simple**

Dans la continuité des textes "lutte contre les violences sexistes et sexuelles : nos principes aux EEDF" et "Plan d'action Lutte contre les Violence sexistes et Sexuels", ratifiés par l'Assemblée Générale 2022, la région Hauts de France réunie en congrès régional les 11 et 12 mars 2023, demandent que le CD mandate l'équipe nationale thématique ASAF (Adultes dans le Scoutisme, Aventure Formation) pour enrichir le plan d'action lutte contre les VSS avec la mise en place de module(s) de formation autour des Violences Sexistes et Sexuelles, notamment en :

- intégrant systématiquement un temps de formation dédié sur nos stages BAFA/ASF/AVLA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur·ice / Animateur·ice du Scoutisme Français / Animateur·ice Vacance Loisirs Adaptés) et BAFD/DSF/DVL (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur·ice / Directeur·ice du Scoutisme Français / Directeur·ice Vacance Loisirs Adaptés)
- - travaillant à la formation de formateur·ice sur la thématique
- - s'assurant qu'au moins un·e formateur·ice ou intervenant·e soit formé·e pour mener une séquence sur un stage.

Pour : 117 Contre : 16 Ne se prononce pas : 29 **APPROUVÉE**

"Revues pédagogiques" (motion) **Vote simple**

La région Rhône Alpes réunit en congrès les 18 et 19 mars 2023 demande la mise en place d'une revue pédagogique à destination des jeunes et des bénévoles de l'association.

Pour : 97 Contre : 16 Ne se prononce pas : 49 **APPROUVÉE**

"Révision note sur les CEE" (motion) **Vote simple**

Nous constatons sur le terrain que le montant maximum fixé nationalement sur les CEE (voir la note RH sur le contrat d'engagement éducatif (CEE) "Zoom sur le Contrat d'Engagement Éducatif" : https://www.eedf.fr/wp-content/uploads/2018/09/97185aa5e87ae3aacdd518f19784ac68.pdf) est un frein à l'engagement de certaines personnes sur nos activités (séjours, stages de formation, etc.) et donc à la bonne conduite de celles-ci.
La région Hauts de France, réunie en congrès régional les 11 et 12 mars, demande donc une révision de cette note et du cadre quant aux CEE, en concertation avec les acteur·ices de terrain (salarié·es permanent·es et/ou bénévoles).

Pour : 82 Contre : 11 Ne se prononce pas : 69 **REJETÉE**

"Gestion des évènements sur nos centres" (motion) **Vote simple**

Ces dernières années, les centres gérés par des bénévoles n'ont pas ou ont peu accueilli d'événements nationaux/internationaux. La région CVL, réunie en congrès régional les 11 et 12 mars 2023, demande que les projets d'événements organisés par l'échelon national de l'association fassent l'objet d'une diffusion et d'une sollicitation de l'ensemble des centres et terrains de l'association.

Pour : 106 Contre : 10 Ne se prononce pas : 46 **APPROUVÉE**

"Changement de police" (motion) **Vote simple**

Afin de favoriser l'accessibilité de nos publications aux personnes avec certains handicaps ou troubles (personnes malvoyantes, dyslexiques…), la région Midi-Pyrénées, réunie en congrès les 11 et 12 mars à Lescar, demande que :

- Les polices de corps utilisées par l'association soient à l'avenir des polices sans empattements / sans série. Ces polices devront également permettre l'usage d'un point médian, sachant que les principes de mise en œuvre de l'écriture inclusive activés par l'association en mai 2022 en préconisent un usage limité. Ces principes valent pour la charte graphique officielle de l'association tout comme pour les déclinaisons ponctuelles dans des campagnes ou évènements (Peliiccan, Grand Bivouac, etc.).
- Que pour les publications à diffusion large, une attention soit portée à leur lisibilité par la mise en forme du texte.
- Que nos publications numériques (site et réseaux sociaux) systématisent la mise en œuvre de l'alternative textuelle aux images, c'est-à-dire le court descriptif d'une image qui permet aux appareils utilisés par certaines personnes malvoyantes de décrire ce qu'affiche l'image; et plus largement, que nos publications numériques prennent progressivement mieux en compte les principes d'accessibilité du web (voir notamment les règles du W3C)

Pour : 99 Contre : 15 Ne se prononce pas : 48 **APPROUVÉE**

"La contribution nationale des 7% sur les chèques-vacances perçus par la SLA"(motion) **Vote simple**

Les 7% de contribution nationale doivent être prélevés uniquement sur la part des chèques-vacances qui revient aux SLA, c'est à dire une fois déduit les 2,5% correspondant aux frais de l'ANCV. En effet, à la suite de l'AG 2020, la CAF et le CD ont mis en œuvre la refonte du modèle économique de l'association qui avait alors atteint ses limites. Ces instances s'étaient engagées à tenir compte de cette proposition et recommandation dans leur réflexion globale. Trois ans plus tard, cette proposition n'est toujours pas effective dans le modèle économique actuel. Raison pour laquelle, nous souhaitons de nouveau la présenter pour l'AG 2023. Pour rappel, voici la réponse faite par le CD pour l'AG 2020 après que la motion ait été présentée et soutenue par la région IdF : Le modèle économique des EEDF adopté en 2015, a pour vocation de financer la structure et le fonctionnement associatif. Ce système s'articule sur deux sources de financement internes, les adhésions et la contribution. Le modèle a atteint ses limites et demande à être repensé. Le CD et la CAF étudient plusieurs options en tenant compte des remarques exprimées par les SLA. Le CD n'est pas favorable à cette motion, car elle suppose juste un aménagement du modèle actuel, mais prend note de la recommandation qui serait intégrée dans la réflexion globale en cours.

Pour : 47 Contre : 36 Ne se prononce pas : 79 **REJETÉE**

"Engageons l'association pour la mobilité durable !" (résolution) **Vote simple**

Explications du projet :

La pollution de l'air tue en France chaque année plus de 40 000 personnes. Les évènements climatiques extrêmes sont chaque année plus fréquents et plus virulents. Les camps éclés sont eux aussi chaque année plus impactés des orages plus intenses, des incendies plus fréquents, des sécheresses plus longues, etc. Les jeunesses nous le crient aujourd'hui : il est grand temps d'agir concrètement face au changement climatique. Dès lors, et en cohérence avec ses orientations associatives, le mouvement de scoutisme par et pour les jeunes que nous sommes se doit d'engager un changement de ses pratiques pour agir concrètement pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de son environnement (article 1er de nos statuts). La mobilité représente un impact carbone important mais également des leviers d'actions conséquents pour rendre notre mobilité durable et adaptée aux enjeux actuels. Il s'agit maintenant d'impulser dans l'association une nouvelle dynamique autour de nos pratiques de mobilité. Cette évolution de nos pratiques implique de re-questionner les modes de déplacement que nous utilisons au prisme de leur impact environnemental. Mouvement d'éducation populaire, ces changements doivent se faire dans un cadre pédagogique de réflexion partagée autour de nos pratiques.

Solutions proposées :

L'assemblée générale demande donc :

- Le lancement d'une réflexion associant les jeunes de l'association (à minima nos responsables d'animation et aîné·es) sur nos pratiques de mobilités. Cette réflexion devra aider nos jeunes à comprendre l'impact de leur mobilité, en questionnant notamment la place de l'aérien dans nos modes de déplacements – spécifiquement quand une alternative ferroviaire ou routière existe – et plus largement encourager et accompagner nos groupes et jeunes à réfléchir à d'autres modes de déplacements pour les camps et activités. Les modes actifs (vélo, marche) et les transports publics devront être étudiés en détail.
- Le lancement d'une démarche visant à l'évolution des règles de remboursement des trajets de nos bénévoles et salarié-es. Il s'agira notamment de ne rembourser pour les trajets internes au territoire national métropolitain et (sauf situation d'urgence avérée) que les trajets réalisés avec des modes de transport routier, ferroviaire, fluvial ou maritime. Des modalités spécifiques pourront également être réfléchies pour accompagner l'évolution de nos pratiques de mobilités.

Pour : 123 Contre : 11 Ne se prononce pas : 28 **APPROUVÉE**

"Engagement employeur de l'association pour la mobilité durable" (résolution) **Vote simple**

Explications du projet :

La pollution de l'air tue en France chaque année plus de 40 000 personnes. Les évènements climatiques extrêmes sont chaque année plus fréquents et plus virulents. Les camps éclés sont eux aussi chaque année plus impactés des orages plus intenses, des incendies plus fréquents, des sécheresses plus longues, etc. Dès lors, et en cohérence avec leurs orientations associatives, les Eclaireuses Eclaireurs de France se doivent d'engager un changement de leurs pratiques pour agir concrètement pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de notre environnement (article 1er de nos statuts). La mobilité représente un poste d'émissions de gaz à effet serre important mais également des leviers d'actions conséquents pour rendre notre mobilité durable et adaptée aux enjeux actuels. L'association emploie à ce jour près de 80 personnes sur l'ensemble du territoire métropolitain, elle a donc un impact environnemental comme employeur. Il est ainsi essentiel d'impliquer et d'engager nos équipes salariées dans nos orientations associatives. Notre fonctionnement salarié doit donc – dans une démarche d'amélioration des conditions de travail – lui aussi s'engager dans la transition écologique. Au vu de ses effectifs salariés et de leur répartition géographique, l'association n'est à ce jour pas soumise à l'obligation de réaliser un Plan De Mobilité employeur tel que défini dans le code des transports en 2015 et 2019. Cet outil reste un moyen efficace de faire un diagnostic des déplacements induits par nos activités salariées et de construire un plan d'actions pour accompagner la transition vers des mobilités durables. De même, le Forfait Mobilités Durable – dispositif facultatif en vigueur depuis 2020 – vise à encourager le recours à des modes de déplacements plus propres pour les trajets domicile-travail des salarié·es. Cela se traduit par la prise en charge (défiscalisée) par l'employeur des frais inhérents à l'utilisation de modes de transports plus propres que la voiture individuelle.

Solutions proposées :

L'assemblée Générale demande à l'association de s'engager – en tant qu'employeur – pour la mobilité durable de ses salarié·es. Cet engagement devra notamment se traduire par :

- La réalisation d'un Plan De Mobilité employeur, en interne ou avec l'aide d'un cabinet spécialisé,
- La mise en place du Forfait Mobilité Durable pour nos équipes salariées Ces deux dispositifs, à ce jour encouragés mais facultatifs, pourront accompagner la dynamique de transition écologique portée par les orientations associatives en associant les équipes salariées dans leur quotidien professionnel. Des financements spécifiques existent et pourront être mobilisés.

Pour : 112 Contre : 11 Ne se prononce pas : 39 **APPROUVÉE**

"Salaire à vie" (vœu) **Vote simple**

Nous, Eclaireuses et Eclaireurs de France, association laïque du scoutisme français et d'éducation populaire, voulons affirmer qu'afin de maintenir nos ambitions pédagogiques et éducatives, le système social français doit permettre l'accès à nos activités pour les enfants et les jeunes, et que les bénévoles qui s'engagent dans l'association et se forment à différentes responsabilités voient leur investissement valorisé. Nous souhaitons pouvoir nous engager pour faire fonctionner notre association reconnue d'utilité publique, transmettre nos valeurs et accompagner les citoyen·ne·s de demain, et pouvoir le faire que nous soyons précaires ou non. Nous revendiquons donc la mise en place d'un salaire à vie pour permettre cet engagement, qui apporte à la société une plus-value déjà reconnue par l'État.

Pour : 73 Contre : 37 Ne se prononce pas : 52 **REJETÉE**

" Conditions de travail des animateur.ices" (vœu) **Vote simple**

Nous faisons le constat de la difficulté à remplir nos stages BAFA et ces difficultés semblent partagées par d'autres association d'éducation populaire. Nous constatons aussi que l'Etat ayant pris note de ces difficultés n'a eu pour seule réponse que d'abaisser l'âge minimum d'accès aux formations BAFA/ BAFD Nous considérons que cette solution n'est qu'un pansement, le véritable problème ne tenant pas de l'attractivité des stages de formations mais plutôt de celle du métier d'animateur·ices. En effet, ces dernières années ont vue l'émergence de luttes d'animateur·ices pour la valorisation de leur métier et pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Nous partageons leurs revendications, parmi lesquelles: un meilleur encadrement des contrats de travail, une revalorisation des salaires, un meilleur contrôle du respect du droit du travail et des travailleur·euses, une meilleure prise en compte du temps de travail... En conséquence de quoi, la Région Bretagne Pays de la Loire, demande que l'association prenne position publiquement en faveur des la revalorisation des conditions de travail des animateur·ices et affirme son soutien aux futures luttes des animateur·ices pour leurs conditions de travail pour la valorisation de leur métier et pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Nous partageons leurs revendications, parmi lesquelles: un meilleur encadrement des contrats de travail, une revalorisation des salaires, un meilleur contrôle du respect du droit du travail et des travailleur·euses, une meilleure prise en compte du temps de travail…

Pour : 120 Contre : 13 Ne se prononce pas : 29 **APPROUVÉE**

"Méga-bassines" (vœu) **Vote simple**

L'Association des Éclaireuses et Éclaireurs de France s'inquiète de la multiplication du nombre de projets de création de retenues de substitution ou « méga-bassines » sur le territoire français, et de l'appropriation d'une ressource vitale devenue rare, l'eau, qui constitue un bien commun, par un modèle agricole non durable. Il est unanimement reconnu que la quantité d'eau dans les bassins hydrographiques atteint des niveaux alarmants quasiment chaque année, et cela constitue un péril pour nos sociétés. Les EEDF regrettent que des aides publiques soient actuellement destinées aux « méga-bassines » et encouragent une politique agricole qui persiste à vouloir maintenir un modèle aujourd'hui condamné, en adaptant l'environnement et les ressources, au lieu d'adapter les productions au changement climatique inévitable et déjà constaté. Ces aides pourraient être redirigées vers des aménagements permettant de freiner l'évaporation de l'eau douce et de favoriser son accumulation dans les réservoirs naturels (nappes, zones humides, etc.), ou vers des pratiques agricoles agro-écologiques.

Pour : 98 Contre : 20 Ne se prononce pas : 44 **APPROUVÉE**

"Handicap, Aide Sociale à l'Enfance, Education spécialisée, Education Populaire : Alerte"
(vœu proposé par l'ensemble de la délégation Normandie) **Vote simple**

Notre action, aux EEDF, s'inscrit dans la complémentarité éducative, dans le temps des loisirs et des vacances pour des mineurs ou adultes en situation de handicap et/ou relevant de la protection de l'enfance. Au travers des vacances adaptées et d' espaces d' inclusion , nous favorisons des temps de répit indispensables pour les personnes concernées (quel que soit leur âge) pour les familles, les aidants . Cette action d'utilité sociale est assurée par les services vacances ainsi que par des structures locales. Cependant, nous sommes alertés par de nombreuses structures médico-sociales, dans différents départements , qui se heurtent aux difficultés à « trouver » des places en vacances , faute de structures d'accueil (bon nombre d'organismes VAO , « vacances adaptées organisées» ont fermé , en raison de difficultés financières et d'encadrement suffisant) et faute de financements (les montages financiers relèvent du parcours du combattant , en particulier dans les départements où les pouvoirs publics n'aident pas les départs en vacances d'enfants de manière générale, de personnes en situation de handicap en particulier). Nous, EEDF, comme la plupart du champ organisateur de l'Education Populaire, alertons également sur ces problématiques de financement et sur la difficulté majeure de recrutement de l'encadrement . Notre association des EEDF souhaite donc alerter et entreprendre une démarche de plaidoyer (au côté de partenaires du médico-social , de l'Education populaire et des organisateurs de vacances et loisirs adaptés) auprès des pouvoirs publics , afin que l'accompagnement des personnes, mineurs ou adultes en situation de handicap, jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance soient pris en compte dans tous les temps de vie , y compris les périodes de vacances , sur l'ensemble du territoire.

Pour : 121 Contre : 8 Ne se prononce pas : 33 **APPROUVÉE**

Élections : membres du Comité Directeur et de la Commission de Contrôle

Ces votes se sont déroulés le 18 juin 2023 via Balotilo | Ouverture 09h16 | Clôture 11h45 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 181 — **MAJORITÉ ABSOLUE : 91** — **VOTES EXPRIMES : 175**

Collège féminin du Comité Directeur

Vote par approbation : 6 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat	Durée du mandat
MARGAUX AILLERES	154	ÉLUE	2 ans
LOUISE PILLET	152	ÉLUE	2 ans
LOU SUIGNARD-GOUREAU	117	ÉLUE	2 ans
ESTHER VAN PRAET	99	ÉLUE	2 ans

Collège masculin du Comité Directeur

Vote par approbation : 7 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat	Durée du mandat
ESTEBAN HANDEL	156	ÉLU	2 ans
THEO LEFEVRE ROCCHI	138	ÉLU	2 ans
QUENTIN DEPARIS	124	ÉLU	2 ans
TIMOTHE LE NOEN	111	ÉLU	1 an *
ZOUHIR EL QANDILI	107	ÉLU	2 ans
HUGO SARTORIUS	91	ÉLU	2 ans

* Les postes vacants en cours offrant un mandat d'un an ont été attribué au tirage au sort parmi les volontaires.

Renouvellement de la délégation annuelle de pouvoir au CD — Vote simple

Pour : 133 Contre : 9 Ne se prononce pas : 33 — **APPROUVÉ**

Commission de contrôle — Vote par approbation : 4 postes à pourvoir

Prénom Nom	Nombre de voix obtenues	Résultat	Durée du mandat
SABINE GLENZA	161	ÉLUE	2 ans
OLIVIER CELLIER	152	ÉLU	2 ans
DANIEL SERENO	129	ÉLU	2 ans

Texte cadre de l'association : l'Idéal Laïque

Ces votes se sont déroulés le 18 juin 2023 via Balotilo | Ouverture 10h35 | Clôture 12h37 |

FORCE DE VOTE (ÉMARGEANT·ES) : 181 — MAJORITÉ ABSOLUE : 91 — VOTES EXPRIMES : 175

Approuvez voue l'évolution du texte cadre "L'idéal Laïque" — Vote simple
Si non, l'ancien texte sera conservé.

Pour : 51 Contre : 93 Ne se prononce pas : 23 — **REJETÉE**

À Noisy le Grand, le dimanche 2 juillet 2023

Noëlie HENRY
Présidente EEDF

Louise PILLET et Esteban HANDEL
Secrétariat EEDF